

## Compte rendu du Conseil Municipal

---

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	<u>Séance du 16 novembre 2021</u>
<u>Présents</u> : 8	L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BAECHLE Mathieu
<u>Absents</u> : 1	<u>Sont présents:</u> Mathieu BAECHLE, Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS
<u>Excusés</u> : 1	<u>Représentés:</u> Jean Pierre DEFRANCE par Michel BETIS
<u>Pouvoirs</u> : 1	<u>Excusés:</u> Rémi SYLVESTRE
<u>Votants</u> : 9	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Maxime FAIRISE

---

### Objet: CCMD - Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de l'année 2020 - 2021 031

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2020 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.  
Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DECIDE**

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2020 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

### Objet: CCMD - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2020 - 2021 032

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2020 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DECIDE**

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2020 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

### Objet: CCMD - Rapport annuel d'activités de l'année 2020 - 2021 033

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités de l'année 2020 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DECIDE**

- d'adopter le rapport annuel d'activités de l'année 2020 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

## **Objet: Consultation du projet Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI) - 2021 034**

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal la demande de consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI) ainsi que le projet de réponse du collectif Elus :

La CLE (Commission Local de l'Eau) du 16/04/2021 a validé le projet SAGE des GTI.

Par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inférieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- **Principe n°1** : **Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales**, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

-**Principe n°2** : **Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.**

-**Principe n°3** : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), **une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.**

-**Principe n°4** : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.

-**Principe n°5** : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.

Monsieur le Maire donne lecture du constat fait par le collectif d'élus:

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : **Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales** » en complément le principe n°3 s'impose à nous « **une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau** » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « **Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.** »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ?? .... **En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.**

Monsieur le Maire précise que l'absence de réponse avant le 20/11/2021 vaudra avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **De ne pas approuver** le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI)
- **Demande à Monsieur le Maire d'en informer la CLE** (Commission Locale de l'Eau de la décision du Conseil Municipal

### **Objet: Demande de subvention à une association - Solidarité à Lilou - 2021 035**

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu en Mairie de l'association Solidarité à Lilou datant du 13/10/2021 demandant une subvention. La commission des Affaires Sociales s'est réunie le 27/10/2021 et a attribué une subvention de 50 €.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 17/06/2021, il avait attribué les subventions suivantes :

	2021	VOTE		
		POUR	CONTRE	ABST
C.A.U.E. (Compte 6554)	50 €	9		
ADAVIE des Vosges	50 €	9		
Fondation du patrimoine	55 €	9		
TOTAL	155 €			

Une somme de 800€ est inscrite au budget à l'article 6574

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (8 POUR et 1 abstention),

→ **DÉCIDE**

- d'attribuer à association Solidarité à Lilou une subvention d'un montant de 50 €

### **Question diverses :**

- La **campagne de stérilisation des chats errants** doit être lancée. Mr Maxime FAIRISE en est le référent. Dans un premier temps, nous devons recenser approximativement le nombre de ces chats.

- **Travaux de voirie 2022** : Mr Mathieu BAECHLE va réunir prochainement la commission voirie afin de préparer les travaux à réaliser en 2022.

Fait à Avrainville,  
le 18 novembre 2021

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE